

Envoyé en préfecture le 12/02/2014

Reçu en préfecture le 12/02/2014

Affiché le
10/02/14

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 FEVRIER 2014
N°05/2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE TROIS FEVRIER

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 janvier 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., BROUET R., CAILLAT G., CATTANI J. L., CERONI J., CHAIB J., CHATELARD M., DUCLOU C., GALLEGRO G., GALVEZ M., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., PERUGINI B., VITINGER A., ZABONI G.

PROCURATIONS : DIETRICH F. à MENDEZ M

ABSENTS : SCHMAUCH MF., VIOLA S., ZANNI B

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur ZABONI Gilbert est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Monsieur Gérard MILLET, Adjoint aux travaux, informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement du centre-bourg.

Ces travaux ont quatre objectifs :

- donner la priorité aux piétons
- améliorer la sécurité de façon générale
- identifier et améliorer le cadre de vie du centre bourg
- prendre en compte tous les usages liés aux bâtiments publics

Pour cela, plusieurs améliorations d'aménagement sont prévues :

- les déplacements doux : sécurisation des cheminements piétons, réduction de la vitesse de circulation, création de trottoirs
- les aménagements paysagers et urbains afin d'éviter le stationnement sauvage
- l'éclairage public
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : création de places de stationnement par exemple
- la protection de l'environnement et des chénales avoisinantes : pour la protection de l'environnement, des matériaux recyclés seront réutilisés pour le remblaiement de la chaussée.

La terre végétale à mettre en œuvre proviendra d'une zone de décapage locale.

Les plantations seront constituées d'espèces rustiques locales et un paillage sera mis en place afin de limiter les apports d'eau et éviter le développement des espèces nuisibles.

Le coût de cette opération est évalué à 1 643 000 € H.T.

La commune de Champ sur Drac sollicite les aides suivantes :

- 20 000 € par la Sénatrice Annie DAVID,
- 50 000 € par la METRO,

Envoyé en préfecture le 12/02/2014

Reçu en préfecture le 12/02/2014

Affiché le

10/02/14

SLO

- 10 % par le Conseil Général,
- 10 % par le FNADT

M. MILLET propose de solliciter la participation de ces acteurs au financement de l'opération précitée.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE le coût de l'opération à 1 643 000 € HT

ARRETE le plan de financement de l'opération comme suit :

- 20 000 € par la Sénatrice Annie DAVID,
- 50 000 € par la METRO,
- 10 % par le Conseil Général,
- 10 % par le FNADT
- Commune de CHAMP SUR DRAC : autofinancement de 1 244 400 € HT soit 76 % du total

SOLLICITE la participation de ces acteurs pour la réalisation de ce projet.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 3 février 2014

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture le et de sa publication ou notification le

